



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE



MOTOR *motor-passion.com* **PASSION**[®]



Du 10 au 12 septembre 2021

06 09 09 69 10 // dominique.maldonado@clubmaseratifrance.com



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE



Programme Maserati – En Provence 2021



**Vendredi 10 Septembre à partir de
15h00**

Installation Hôtel Best Western

Le Paradou* - 85 avenue Clément Ader**

84140 MONFAVET – AVIGNON SUD

Accès Salon AVIGNON MOTOR FESTIVAL

(500 m à pied)

20h30 – Dîner au restaurant de l'Hôtel

Samedi 11 Septembre :

09h00 – 19h00 Visite du Salon

Avignon Motor Festival 2019

(500 m à pied !)

Déjeuner libre à l'intérieur du Salon (Non inclus dans la participation)

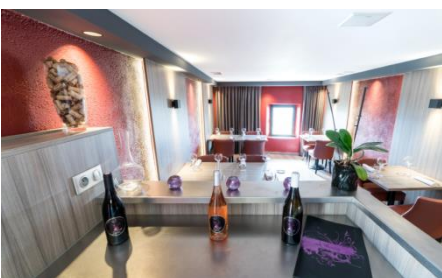
18h 00 – Apéritif sur le Stand du CMF

20H30 : Dîner au restaurant de l'Hôtel



Dimanche 12 Septembre :

09h00 – Départ pour la randonnée touristique et l'ascension du Mont Ventoux



Déjeuner Restaurant

16h00 : Fin de la Manifestation



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE



Fiche d'inscription à renvoyer avant le 10/08/2021:

à : Mr Dominique MALDONADO – 10 Avenue Beau Plan – 13012 MARSEILLE

ou par email : dominique.maldonado@clubmaseratifrance.com

Attention : Surtout ne pas envoyer au siège du Club à Levallois-Perret

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.			Email	
VOITURE	MODELE :	Année :		
IMMATRICULATION :			Couleur :	

PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

OPTION CHAMBRE Cochez la case utile

OPTION TARIF Cochez la case utile

Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES Restauration – Hébergement CHAMBRE 2 LITS TWIN <input type="checkbox"/> CHAMBRE 1 LIT DOUBLE <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote 1 copilote	<input type="checkbox"/> 540€ Membre CMF <input type="checkbox"/> 670€ non Membre
	Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE Restauration – Hébergement CHAMBRE 1 LIT <input type="checkbox"/>	1 voiture 1 pilote

REGLEMENT DE 200 EUROS A LA RESERVATION (*)

VIREMENT BANCAIRE : (Précisez : Provence AMP 2021)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Titulaire :	Domiciliation : AUVERS SUR OISE			
CLUB MASERATI FRANCE	Banque	Guichet	N° compte	Clé RIB
105 RUE ARISTIDE BRIAND	30003	01659	00037262041	65
92300 LEVALLOIS PERRET	IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165			
	SOCIETE GENERALE		BIC : SOGEFRPP	

CHEQUE BANCAIRE : (Ordre Club Maserati France) joint à cette fiche

LE SOLDE SERA A REGLER AU PLUS TARD LE 01/09/2021

(*)L'acompte de 200 euros sera conservé en cas d'annulation après le 01/09/2021



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE



REGLEMENT

COVID-19 : Les participants à l'événement « **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2021** » organisé par le Club Maserati France s'engagent à respecter les mesures de prévention et règlements liés au COVID-19 en application au moment de la manifestation.

DEFINITION : Le Club Maserati France organise du **Vendredi 10 Septembre au Dimanche 12 Septembre 2021** un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2021** ».

VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati » Les voitures non immatriculées ne sont pas admises.

ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer à **Maserati Provence – Avignon Motor Passion 2021** doit adresser la **FICHE D'INSCRIPTION, avant le 2021** Le dossier doit comprendre obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Les droits d'engagement par véhicule avec son équipage d'une ou deux personnes sont fixés dans un document annexe. Ces droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Copilote) pour la durée de la manifestation à laquelle il est inscrit.

Toutes les demandes non accompagnées des droits d'engagement seront refusées.

Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du présent règlement. Pour être admis au départ des randonnées touristiques, les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées et devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait de celui-ci.

En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur (correctement fixé) et une lampe électrique sont conseillés pour chaque véhicule.

ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. **C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Randonnée touristique).**

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

ASSISTANCE : Chaque concurrent disposera d'un numéro de téléphone lui permettant à tout moment de joindre un responsable. En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

RÉCLAMATION : Cette Manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise !

En signant l'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Jean-François Blachette
Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement du Maserati Provence – AMP 2021

Joindre photocopie Carte Grise – Attestation Assurance

Fait à :

Date :

Signature (Obligatoire)